

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE L'ENTRAÎNEURE/L'ENTRAÎNEUR

La participation à l'Association canadienne du sport collégial (ACSC) est un privilège qui nécessite le plein respect des règlements de l'ACSC, y compris l'admissibilité à l'ACSC, le Code d'éthique et les règlements de la formation sur les drogues et le contrôle antidopage. Les entraîneures/Les entraîneurs sont responsables d'obtenir ces règlements de leur Direction sportive et de se renseigner sur les circonstances reliées à chacun.

EXIGENCES DE L'ADMISSIBILITÉ ET ATTENTES DU CODE D'ÉTHIQUE DE LA PART DES ENTRAÎNEURES/DES ENTRAÎNEURS:

Il est très important que les entraîneures/entraîneurs se familiarisent avec les politiques et les procédures de l'ACSC portant le nom d'"Admissibilité" et de "Code d'éthique". Les entraîneures/Les entraîneurs sont responsables de l'obtention de ces règlements auprès de la Direction sportive et de se renseigner sur les diverses circonstances reliées aux exigences de l'admissibilité et aux attentes du Code d'éthique. Ceci est important, parce que les entraîneures/entraîneurs ont besoin d'être conscients que celles et ceux qui participent aux compétitions de l'ACSC et sont reconnus coupables d'infractions envers ces politiques, peuvent, entre autres sanctions, être suspendus de la compétition en cours et des compétitions subséquentes.

USAGE DE SUBSTANCES OU DE MÉTHODES DÉFENDUES OU INTERDITES:

L'ACSC est sans équivoque opposée à l'encouragement, par les entraîneures/les entraîneurs, à l'usage de substances ou de méthodes interdites ou restreintes en contravention des règlements de la Fédération nationale et/ou internationale de sport, le Comité international olympique ou la Fédération Internationale du Sport Universitaire. L'ACSC est également opposée à tout encouragement à l'usage de telles substances et méthodes par des individus en position d'autorité dans le sport amateur. (p.ex. praticiens médicaux, scientifiques du sport, membres de l'administration, personnel de gérance d'équipe, étudiantes-athlètes/étudiants-athlètes etc.) ou par les entraîneures/entraîneurs eux-mêmes. Toute entraîneure/Tout entraîneur dont on a prouvé par un processus approprié et en bonne et due forme, qu'elle ou qu'il a contrevenu aux règlements de l'ACSC et/ou de la Fédération nationale et/ou internationale en question, sera suspendue/suspendu de toutes les compétitions de l'ACSC, incluant le jeu de conférence et de non-conférence conformément à la politique de l'ACSC.

CUEILLETTE, USAGE ET DIVULGATION DE L'INFORMATION:

En raison de l'obtention de la permission de participer aux activités de l'ACSC, les entraîneures/les entraîneurs permettent à l'ACSC de recueillir, et de divulguer des renseignements personnels dans les circonstances suivantes:

- L'administration et l'inscription des entraîneures/entraîneurs désireux de participer aux activités sanctionnées de l'ACSC organisées par du personnel sportif associé à l'ACSC.
- La gérance de son programme de formation sur les drogues et le contrôle antidopage, alors que l'ACSC divulgue les renseignements personnels des entraîneurs au Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
- L'inscription sur le site web de l'ACSC et dans les autres publications de l'ACSC, afin de rendre hommage aux entraîneurs pour l'excellence de leur contribution aux sports de l'ACSC par des récompenses et autres honneurs.
- La publication de programmes d'événements sportifs.

Sous réserve du paragraphe suivant, je comprends que la transmission des renseignements personnels contenus dans les formulaires d'admissibilité, la formation normalisée de l'équipe, les formulaires médicaux et les formulaires de récompenses constitue mon consentement à l'utilisation et à la divulgation de cette information de la façon prévue ci après. Je comprends également que l'ACSC est responsable seulement de l'information qui est sous sa garde et sous son contrôle et que toute information recueillie, utilisée et divulguée par ou sous le contrôle d'un membre de l'ACSC ou de toute autre organisation est sujette aux règles du respect des renseignements personnels comme ce peut être le cas.

CONSENTEMENT DE L'ENTRAÎNEURE/L'ENTRAÎNEUR:

En signant ce formulaire, je reconnais que j'ai lu, compris et que je me conformerai aux règlements de l'admissibilité, du Code d'éthique et du Contrôle antidopage de l'Association canadienne du sport collégial. Je reconnais aussi avoir lu la politique d'information sur les renseignements personnels de l'ACSC et que j'en comprends le contenu.

Signature

Nom en caractères d'imprimerie

Date